



## Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 4 avril 2019

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le jeudi 4 avril 2019 à 20h30 en Mairie.

**Présents :**

BRUNEL Laurent, Maire - CLUZEL Michel, 1<sup>er</sup> adjoint - FAURE Guy, 2<sup>ème</sup> adjoint - DUCLAUX Éric, 3<sup>ème</sup> adjoint - DUNOGIER Jacques, 4<sup>ème</sup> adjoint - PEYROT Stéphane - CHANAL Ludovic - OLLIER Séverine - DUPIN Denis - DUNAND Philippe - ARGAUD Guillaume - GUILBOT Alain - BRANCQUART Damien.

**Procuration :**

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :**

DUNOGIER Jacques

### 02 – Convention de sensibilisation aux pratiques musicales pour l'école : Année 2019 / 2020

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal que le Département confie au Syndicat Départemental de Musique et de Danse la mission d'effectuer pour la Commune de Plats des séances régulières de sensibilisation aux pratiques musicales en faveur des établissements scolaires.

Il a expliqué que ces séances, au nombre de 15, seront effectuées par un musicien- intervenant employé par le Syndicat Mixte et seront effectuées entre septembre 2019 et juin 2020 (soit une séance tous les 15 jours ou une chaque semaine sur un trimestre).

Les élèves concernés regroupent 4 classes à l'école publique.

Le coût total (forfait pour 4 classes) est de 2 400.00 €.

La Commune verse la moitié de sa participation en septembre et le solde à l'issue des séances.

Pour : 12

Abstention : 1

### 03 – Vote des taux des 3 taxes locales

Monsieur le Maire a présenté 3 simulations de taux présentant des produits attendus différents.

Il a demandé à l'assemblée de choisir par vote à bulletin secret une des 3 simulations.

Le dépouillement a révélé :

-3 votes pour la simulation 1

-7 votes pour la simulation 2

-0 vote pour la simulation 3

-1 vote contre

-2 votes blancs

Pour l'année 2019, les taux applicables sont les suivants :

Taxe d'habitation	13.00 %
Taxe sur le foncier bâti	18.00 %
Taxe sur le foncier non bâti	78.82 %

## 04 – indemnités de fonction des maires et des adjoints au 1<sup>er</sup> janvier 2019

La valeur du point d'indice a été modifiée par les articles L 2123-23, L 2123-24, L 2511-34, L 2511-35 du CGCT.

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal (indice brut 1027) de la fonction publique prévu par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017.

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Maire : **31 %**

1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> adjoint : **8.25 %**

Autres adjoints : **8.25 %**

Ce nouveau taux est applicable à compter du mois d'avril 2019.

Voté à l'unanimité

## 05 – convention de soutien technique aux communes

Monsieur le Maire a présenté à l'assemblée la convention de soutien technique n° 2019 / 28 entre Arche Agglo et la Commune de Plats ayant pour objet de déterminer les missions et les modalités d'intervention d'un soutien technique à la Commune.

Il a expliqué les différents points de la convention :

\*Son champ d'application :

Gestion de la voirie et ses dépendances

\*Sa durée, son effet et sa révision :

Dates de la convention : du 4 avril 2019 au 31 décembre 2019. Non reconductible.

\*les missions :

Assistance technique et conseil

\*les dispositions financières :

Jusqu'à 12 520.00 € HT : rémunération de 1/10<sup>ème</sup> du montant HT des travaux réalisés, + 3% de ce même montant.

A partir de 12520 € HT, application d'un forfait de 1 252.00 € + 3% du montant HT des travaux réalisés  
Conseils techniques, administratifs, montage des marchés à bons de commande et accords-cadres, tarification à la demi-journée, en fonction du temps réellement passé par le technicien : ½ journée 200.00 € et journée 400.00 HT

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Voté à l'unanimité

## 06 – demande de subventions pour la mise en conformité des systèmes de sécurité de la salle des fêtes

Monsieur le Maire a informé l'assemblée que suite au passage de la commission de sécurité, une mise en conformité des systèmes de sécurité est nécessaire rapidement.

Il a présenté 4 devis pour un montant de 7 493.33 € HT et a demandé au conseil de bien vouloir

l'autoriser à demander des subventions : DETR, Région, Conseil Départemental et réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des aides financières par le biais de demandes de subventions.

Voté à l'unanimité

### **07- approbation du compte administratif 2018 de la commune**

Sous la présidence de Monsieur CLUZEL Michel, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, la Conseil Municipal a examiné le compte administratif 2018 de la Commune qui s'établit ainsi :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 417 095.76 €

Recettes : 605 312.09 €

Excédent de clôture : 188 216.33 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 254 328.24 €

Recettes : 143 419.84 €

Besoin de financement : 110 908.40 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a approuvé par 8 votes pour, 1 contre et 3 abstentions le compte administratif 2018 de la Commune.

### **08- approbation du compte administratif 2018 de l'assainissement**

Sous la présidence de Monsieur CLUZEL Michel, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, la Conseil Municipal a examiné le compte administratif 2018 de l'assainissement qui s'établit ainsi :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 17 173.15 €

Recettes : 66 516.36 €

Excédent de clôture : 49 343.21 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 23 039.78 €

Recettes : 182 951.07 €

Excédent de financement : 159 911.29 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a approuvé par « 10 votes pour » le compte administratif 2018 de l'assainissement.

Séance levée à 23h30

---

---